

# Service public territorial



**CRISE SANITAIRE**

# RELOCALISONS ! OUI, MAIS QUOI ET COMMENT ?

PAGE 8

## CARTES DE VISITE

ELLES ET ILS TÉMOIGNENT DANS CE NUMÉRO



GARDEZ LEUR CONTACT  
ET RESTEZ EN RELATION



**LILA MIRABET** (P10)

Vice-présidente, Délégation à la thématique Compétitivité, Innovation et Numérique Région Grand Est grandest.fr



**MARIE-THÉRÈSE MERCIER** (P11)

Conseillère régionale, vice-présidente de l'Agence régionale de développement d'Occitanie agence-adocc.com



**LAURENT CAILLAUD** (P12)

Conseiller régional Pays de la Loire paysdeloire.fr



**PHILIPPE MADEC** (P6)

Architecte  
philippe\_madec@me.com



**CÉCILE DIGUET** (P17)

Urbaniste à l'institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France Cecile.Diguet@institutparisregion.fr



**LAURE GAYET** (P18)

Urbaniste Atelier Approches !  
contact@atelierapproches.fr



**FABRICE VEYRON-CURLET** (P19)

Directeur général Société publique locale Eurallille spl-eurallille.fr



**ÉRIKA JOUHET** (P14)

Chargée de mission Industrie Compétitivité et Santé à la Région Nouvelle-Aquitaine erika.jouhet@nouvelle-aquitaine.fr



**EMMANUEL CARTOUX** (P25)

Conseiller formation délégation des Pays de la Loire emmanuel.cartoux@cnfp.fr



**LOUIS GOMBERT** (P26)

Formateur  
louis.gombert@laposte.net



**STÉPHANIE GUÉRÉVEN** (P30)

Fondatrice de SG Consultant stephanie.guereven@gmail.com

## Service public territorial

N° 40 – Octobre 2020

Bimestriel publié  
par le CNFPT

Service public territorial  
80, rue de Reuilly  
75012 Paris

Directeur de la  
publication :  
François Deluga

Co-directeurs  
de la publication :  
Laurent Trijoulet,  
Alexandra Weinstein

Rédacteur en chef  
délégué :  
Xavier Gloubokii

Rédactrice en chef :  
Natacha Pijselman

Rédaction :  
Yann Cabaret,  
Virginie Fauvel,  
Véronique Pierré,  
David Rey

Crédits photo :  
Divergence-images :  
Matthieu Colin,  
Thomas Louapre,  
Corinne Rozotte,  
Patrice Terraz  
M.Y.O.P, Getty

Illustration :  
Stereographic

Mise en page :  
studio graphique  
du CNFPT

Abonnements :  
01 55 27 41 36,  
corinne.coitou@cnfpt.fr

Impression :  
Léonce Deprez  
Imprimerie

ISSN 2118-0083

Tirage :  
25 000 exemplaires.

5

## IDÉES

**OUVERTURE** P. 5

**NOTRE INVITÉ** P. 6

Philippe Madec, « Vive la frugalité architecturale heureuse et créative ! »

**LE GRAND FORMAT** P. 8

## RELOCALISONS ! OUI, MAIS QUOI ET COMMENT ?



15

## TENDANCES

**OUVERTURE** P. 15

Actualité législative, juridique et territoriale

**ÇA FAIT DÉBAT** P. 16

L'urbanisme temporaire, faut-il se lancer ?

**ON ANTICIPE** P. 20

Le sport en thérapie

23

## ACTIONS

**OUVERTURE** P. 23

Le CNFPT, acteur majeur du financement

**SUR LE TERRAIN** P. 24

Rentrée scolaire : se former pour être prêt

**PANORAMA** P. 26

Une offre de service adaptée  
au contexte post-Covid

**ELLE TÉMOIGNE** P. 30

Souple et efficace, le webinar  
gagne à être connu



## Urbanisme

L'instruction des autorisations d'urbanisme est une chaîne que les maires ne maîtrisent pas seuls. L'enquête de @l\_amf réalisée en avril pendant la crise auprès de 2000 services instructeurs a montré que 70 % des services ont fonctionné normalement mais le nombre de dossiers déposés a baissé de 50 %.

[@l\\_amf](#)

## Départements

Dans un contexte de crise sanitaire où l'État réfléchit de plus en plus au niveau départemental, le géographe Laurent Chalard évoque les ajustements nécessaires pour adapter le découpage hérité de la Révolution aux réalités fonctionnelles actuelles.

[franceculture.fr/actualités](#)



## Titularisation

Le décret permettant la titularisation des agents de la #FPT qui n'ont pu accomplir leur formation en raison du #COVID19 est paru, il avait été demandé par le @cnfpt et la coordination des employeurs. Il est aujourd'hui publié !

[@Francoisdeluga](#)

# NUMÉRIQUE

Le Congrès national des élus au numérique se tiendra au Sénat le 12 octobre 2020. D'ici là, les villes Internet proposent aux maires et élus au numérique d'apporter leur contribution au congrès dans une consultation en ligne.

[villes-internet.net/evenements](#)

## PARITÉ

« Les femmes restent sous-représentées dans les emplois d'encadrement supérieur, nous allons corriger cela dès cette année ! » Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publique

[facebook.com/AmeliedeMontchalin](#)



## Détection

En analysant des échantillons d'eaux usées, Obépine, l'Observatoire épidémiologique national surveille la dynamique du virus Covid 19 sur tout le territoire français. La Seine-Maritime y participe grâce à des prélèvements dans 14 de ses stations d'épuration.

[france3-regions.francetvinfo.fr](#)

# IDÉES

Relocaliser ! Oui,  
mais quoi et comment ?



**ÉDITO**

**FRANÇOIS DELUGA**

Président du CNFPT, Maire du Teich

 @Francoisdeluga

## « Le CNFPT avec vous pour vous accompagner »

La crise sanitaire que nous connaissons depuis six mois maintenant, dure et perdure, perturbant fortement l'ensemble des activités de notre pays et du monde. Il nous faut nous adapter au mieux.

Dans ce contexte, les élections municipales ont néanmoins eu lieu les 15 mars et 28 juin derniers. Les nouveaux exécutifs locaux commencent donc leur mandat dans un climat très particulier. Pour certains agents territoriaux, cette période est également celle des changements de poste. Dans tous les cas, il faut commencer à mettre en œuvre les nouveaux programmes municipaux. Pour les autres collectivités territoriales, départements et régions, les élections dans six mois donneront là aussi de nouvelles impulsions dans tous les territoires.

Dans ces périodes de changement, le CNFPT est plus que jamais le service public du service public. Il lui revient en effet de former au mieux celles et ceux qui seront chargés de mettre en œuvre ces projets municipaux. Dans la crise sanitaire, nous tâchons de nous adapter afin de remplir notre mission.

Ainsi, pendant le confinement, nous avons pu proposer un certain nombre de formations à distance, notamment sous forme de MOOC et Webinaires. Par ailleurs, et dans le cas d'une éventuelle aggravation de l'épidémie, un certain nombre de formations sont prêtes à être dispensées entièrement à distance au cas où cela serait nécessaire.

Dans tous les cas, le CNFPT reste à vos côtés pour vous accompagner au mieux en faveur d'un service public local de qualité.

▼  
IDÉES.NOTRE INVITÉ  
**PHILIPPE  
MADEC**

# « VIVE LA FRUGALITÉ ARCHITECTURALE HEUREUSE ET CRÉATIVE ! »



## PHILIPPE MADEC

Architecte

Philippe Madec est architecte, urbaniste, membre de l'Académie d'architecture et du chapitre Europe du Club de Rome, *Global Award for Sustainable Architecture 2012*, expert de l'ONU pour HABITAT III 2016. Pionnier de l'éco-responsabilité, ses ateliers d'architecture et d'urbanisme sont installés à Paris et à Rennes.

Dans le Manifeste pour une Frugalité Heureuse et Créative, Philippe Madec plaide, avec ses co-auteurs Alain Bornarel et Dominique Gauzin-Müller, pour un bâtiment moins gourmand en ressources et en technologie mais aussi pour un aménagement du territoire porteur de bien-être. Une vision qui rencontre les aspirations de territoires de plus en plus nombreux.

### Pourquoi avoir écrit ce Manifeste pour une Frugalité Heureuse et Créative en 2018 ?

**P.M. :** Les bâtisseurs, aménageurs, urbanistes, maîtres d'ouvrage, constructeurs, artisans et entreprises générales, contribuent à 60 % des émissions de gaz à effets de serre (40 % pour le bâtiment, 20 % pour le déplacement). Ils doivent à tout prix changer leurs pratiques. Après avoir attendu en vain les bonnes décisions politiques, nous avons décidé avec l'ingénieur Alain Bornarel et l'architecte Dominique Gauzin-Müller, d'agir sans plus attendre. Nous comptons désormais 10 000 signataires - glaneurs dont nombre se

retrouvent dans les nouvelles équipes municipales. Le manifeste est désormais un mouvement.

### Quelles en sont les principales propositions en matière de construction ?

**P.M. :** Sur le plan matériel, sortons du tout béton pour aller vers des matériaux biosourcés (bois, terre crue...), et sur le plan technique, vers une conception bioclimatique des bâtiments. Privilégions aussi la réhabilitation qui permet de faire plus vite, moins cher et en consommant moins de ressources. Chaque année, on construit 1 % de l'existant et des millions de m<sup>2</sup> de bureaux ou de logements restent vides et se dégradent au cœur des villes.

### Comment les collectivités locales peuvent-elles agir ?

**P.M. :** Les pressions pour la construction en neuf sont fortes mais les collectivités peuvent décréter l'arrêt de l'artificialisation des sols, des ZAC ou de la construction de lotissements en périphérie et s'intéresser davantage au maintien du patrimoine. Dans les petites communes avec lesquelles



« Pensons désormais le territoire de manière à limiter le recours à l'énergie, l'étalement urbain et à apporter du bien-être. »

Philippe Madec

je travaille, la réhabilitation des logements vides couplée à une proposition alternative en matière d'énergie et de déplacement complémentaire aux réseaux existants, peut redonner de l'attractivité aux bourgs de seconde couronne.

### **C'est donc à l'aménagement du territoire que cette frugalité heureuse doit s'appliquer ?**

**P.M. :** L'idée de faire mieux avec moins doit en effet traverser l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Le modernisme séparait les fonctions (logement, travail, consommation) et comptait sur les machines pour tout relier. Pensons désormais le territoire de manière à limiter le recours à l'énergie, l'étalement urbain, les déplacements contraints et à apporter du bien-être. C'est un enjeu du post-Covid, si l'on ne veut pas que l'aménagement du territoire se résume à l'ajustement du marché immobilier, aux mouvements de populations dus aux canicules, aux pandémies et au vieillissement.

### **Pour quel nouvel aménagement du territoire plaidez-vous ?**

**P.M. :** Cessons de réduire la France aux métropoles et ne faisons plus comme si l'avenir de l'humanité était urbain. Il est certes plus facile de penser la ville qui concentre population et richesse, que la dissémination. En réalité, la ruralité correspond actuellement à nettement plus de 50 % de la population et 95 % du territoire. Arrêtons d'opposer les deux et réfléchissons en termes d'établissement humain qui permet de ne plus séparer le rural du littoral l'urbain du périurbain...

### **Comment proposez-vous de repenser cette relation entre ville et ruralité ?**

**P.M. :** Nous devons viser l'équité territoriale, qui est l'expression spatiale de la justice sociale. Avant la crise sanitaire, le mouvement des gilets jaunes s'expliquait déjà par l'absence de prise en compte du monde rural. Les métropoles ont une dette écologique vis-à-vis des territoires ; l'empreinte écologique de Paris, par exemple, est 313 fois plus lourde que la biocapacité de la ville. Pour la rembourser, il ne faut pas trop espérer d'un effet de ruissellement mais organiser une véritable compensation vers les territoires qui manquent d'argent et d'ingénierie.



Toutes nos interviews à lire sur la médiathèque [cnfpt.fr](http://cnfpt.fr)



## UNE OFFRE DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Si les conséquences économiques et sociales, sur les entreprises et l'emploi, ne sont pas toutes connues dans les territoires, les régions anticipent et multiplient les actions. Le CNFPT s'engage auprès de ces dernières et propose des réponses régionales et nationales sous la forme de webinaires, de ressources et de formations à distance. Par ailleurs, plusieurs stages existent déjà de manière mixte (présentiel et distanciel) : aides aux entreprises, politiques régionales de formation professionnelles, étendues et limites d'intervention économiques des

collectivités. Avec le soutien de ses partenaires Régions de France, la fédération nationale des agences de développement économique...le CNFPT s'engage et développe une offre ancrées dans les écosystèmes régionaux. Une offre de formation et d'accompagnement en développement économique Si les conséquences économiques et sociales, sur les entreprises et l'emploi, ne sont pas toutes connues dans les territoires, les régions anticipent et multiplient les actions. Le CNFPT s'engage auprès de ces dernières et

propose des réponses régionales et nationales sous la forme de webinaires, de ressources et de formations à distance. Par ailleurs, plusieurs stages existent déjà de manière mixte (présentiel et distanciel) : aides aux entreprises, politiques régionales de formation professionnelles, étendues et limites d'intervention économiques des collectivités. Avec le soutien de ses partenaires Régions de France, la fédération nationale des agences de développement économique...le CNFPT s'engage et développe une offre ancrées dans les écosystèmes régionaux.





## ÉCONOMIE

# RELOCALISONS ! OUI, MAIS QUOI ET COMMENT ?

**En faisant prendre conscience de notre dépendance croissante vis-à-vis de marchés extérieurs, la crise sanitaire a joué le rôle d'électrochoc.**

Comment était-il possible qu'un pays aussi développé que le nôtre ne puisse assurer la distribution de masques aux soignants et que certaines entreprises voient leur production stoppée, faute de pouvoir se faire approvisionner par leurs sous-traitants étrangers ? Passée la stupeur, la relocalisation est devenue un sujet majeur. Les régions se sont emparées de la question et multiplient les actions : dispositifs de soutien, pactes de relocalisation, mise en relation des entreprises et sous-traitants locaux, réflexions sur les filières, investissements directs, etc.

Une effervescence prometteuse, qui ne doit pas faire oublier la complexité des politiques de localisation et relocalisation. Que relocaliser ? comment ? dans quel but ? Prises dans l'urgence, les régions ont choisi d'avancer de manière à la fois pragmatique et volontariste, en conciliant le temps de la réflexion et de l'action. Celui du diagnostic des potentialités du territoire et du soutien immédiat des entreprises prêtes à se lancer...

## Grand Est Jouer sur la politique d'achat des entreprises

Première région durement touchée par la crise sanitaire, le Grand Est a réagi très vite à la question de la relocalisation. Pendant la crise, un certain nombre d'industriels avaient fait part aux services économiques de la Région, de ruptures d'approvisionnement sur certaines pièces indispensables à leur activité. Un comble sachant que la région bénéficie d'un tissu diffus de 16 500 entreprises industrielles, dont certaines auraient tout à fait été capables de leur fournir ces pièces. La Région Grand Est décide donc d'aider les entreprises à faire évoluer leur stratégie d'achat : est-ce qu'à qualité et tarif égaux, elles ne pourraient pas s'approvisionner auprès d'entreprises locales ? L'expérience débute avec dix entreprises pilotes. Assistées par un cabinet de conseil, celles-ci bénéficient d'un diagnostic de leurs achats et de leurs vulnérabilités. Parallèlement, une recherche est lancée sur les entreprises de la région qui pourraient répondre à leur demande. Un travail initié avant l'été qui devrait se traduire par de premières concrétisations dans les prochains mois.



### Fiche projet

#### Contexte :

- Prise de conscience de la vulnérabilité de certaines industries face aux ruptures d'approvisionnement de certaines pièces essentielles à leur activité.

#### Initiative :

- Financement d'un diagnostic de la politique d'achat des entreprises et recherche de solutions alternatives d'approvisionnement local.

### LILA MERABET

Vice-Présidente. Délégation à la thématique Compétitivité, Innovation et Numérique

« Notre démarche suscite un réel intérêt de la part des industriels. Les dirigeants ont beaucoup souffert de voir leur outil de production paralysé et de nouvelles solidarités ont émergé entre les entreprises locales, qui se sont notamment mutuellement prêtés des collaborateurs pendant la crise sanitaire. Travailler sur les stratégies d'achat des entreprises est assez nouveau pour les Régions, davantage habituées à intervenir sur les investissements et la

modernisation des entreprises. En dressant la cartographie des acheteurs et fournisseurs locaux, on s'aperçoit que beaucoup de réponses existent localement, soit dans l'immédiat, soit potentiellement, en faisant évoluer à la marge l'activité des sous-traitants. Une entreprise qui plie de la tôle peut le faire aussi bien pour l'automobile que le bâtiment, une autre qui travaille les chutes de bois peut tout à fait fabriquer des granulés pour les chaudières à bois. »



# Occitanie

## L'ARIS, bras armé de la relocalisation

Le 16 juillet dernier, la Région Occitanie présentait en même temps que son plan de relance un nouvel outil d'intervention sur le territoire, l'Agence régionale pour les investissements stratégiques (ARIS). Son rôle ? Investir dans des projets de création, transformation, diversification et développement des entreprises. Plusieurs secteurs stratégiques sont priorités, comme l'alimentation, la santé, le numérique mais aussi l'énergie et l'économie circulaire. « *Nous sommes réalistes, nous ne cherchons pas à relocaliser toute une filière entière, nous ciblons un maillon de la chaîne à forte valeur ajoutée sur lequel une entreprise locale aurait intérêt à se développer* », commente Marie-Thérèse Mercier, conseillère régionale, vice-présidente de l'Agence régionale de développement d'Occitanie (Ad'Occ).

L'identification de ces opportunités a fait l'objet d'une étude préalable, menée en un temps record au cœur de la crise sanitaire. « *Ce travail a mis en lumière des potentialités inexplorées. Par exemple, on produit dans notre région du blé dur, mais pourtant, il n'existe plus sur l'Hexagone de fabricant de pâtes* », poursuit Marie-Thérèse Mercier. Une fois ces secteurs identifiés, l'ARIS entre alors en scène auprès des porteurs de projet, proposant accompagnement foncier, ingénierie et investissement direct dans l'entreprise. « *C'est important d'avoir en main tous ces outils si l'on souhaite déployer une politique active de relocalisation. Car une telle politique ne se décrète pas. Il faut allier puissance d'action, rapidité et agilité.* » Soit la feuille de route donnée le 16 juillet à l'ARIS.

### Fiche projet

#### Contexte :

- Souhait de favoriser le développement d'activités locales dans des secteurs identifiés comme stratégiques : l'alimentation, la santé, le numérique, l'énergie, l'économie circulaire.

#### Initiative :

- Création d'une agence régionale des investissements stratégiques (ARIS), chargée d'investir dans les projets de création ou de développement liés à ces secteurs prioritaires.

### MARIE-THÉRÈSE MERCIER

Conseillère régionale, vice-présidente de l'Agence régionale de développement d'Occitanie (Ad'Occ)

**« Au-delà du développement économique, il y a aussi la volonté de promouvoir un modèle plus vertueux. Les aides sont soumises à des conditions. Nous priorisons les projets créateurs d'emplois, frugaux et écologiques. »**



## Pays de la Loire

### Une démarche globale, initiée avant la crise sanitaire

Si la crise sanitaire a joué un rôle dans la politique d'incitation à la localisation ou relocalisation, c'est celui de l'accélérateur. « Notre démarche n'est pas nouvelle, c'est une approche de fond, initiée en 2015. Les outils sont les mêmes, mais nous avons accéléré les délais pour faire face à l'urgence. Nous prenons les décisions beaucoup plus vite », note Laurent Caillaud, conseiller régional, membre de la commission entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche. Pour favoriser le développement local des entreprises, la région a opté pour une approche globale. Elle propose aux entreprises, via son agence économique Solution&co, un véritable parcours de localisation, soutenant tout d'abord le diagnostic sur le positionnement de l'entreprise et l'efficacité de sa chaîne d'approvisionnement, puis les tests et les investissements de l'entreprise. Et ça marche ! Avec le soutien de la région, l'entreprise Colart vient de rapatrier dans la région des lignes de production installées en Chine.



#### Fiche projet

##### Contexte :

- Le soutien au développement des entreprises locales et au rapatriement des activités est un axe prioritaire de la Région Pays de la Loire depuis 2015. La crise sanitaire l'a amenée à accélérer et amplifier les dispositifs.

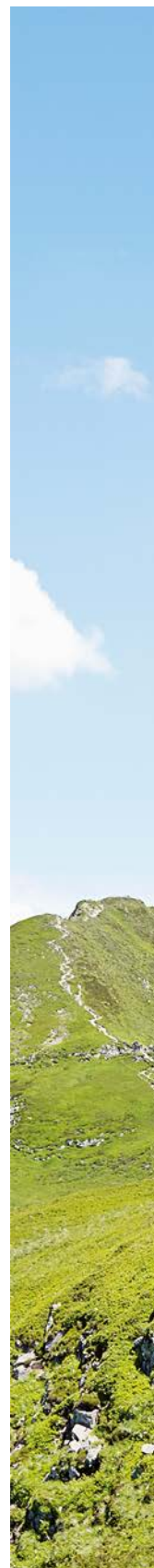
##### Initiatives :

- Lancement de Résolutions, un appel à solutions consacré à la relocalisation pour permettre aux entreprises d'identifier les capacités du territoire à répondre à leurs besoins.
- Mise en place d'une plateforme régionale de sourcing pour faciliter les échanges entre entreprises et donneurs d'ordre.
- Développement via l'agence régionale économique Solution&co d'un parcours de relocalisation sur mesure.

#### LAURENT CAILLAUD

Conseiller régional

« Notre objectif est à la fois de protéger les activités déjà en place et de développer de nouvelles filières en renforçant nos points forts. Avant de réfléchir à une relocalisation, il est important de soutenir les entreprises qui souhaitent se développer sur le territoire. C'est notamment ce que nous avons fait récemment avec l'entreprise vendéenne de fabrication de meubles pour les particuliers, en soutenant financièrement l'ouverture d'une nouvelle unité de production dédiée au nouveau marché de l'agencement professionnel sur mesure. Avec une telle politique, nous préservons les « pépites » industrielles de notre territoire. Nous avons la chance d'avoir dans la région un maillage important d'entreprises industrielles familiales. Il est important de les aider à se développer, innover et gagner en compétitivité. On ne localise, ni ne relocalise pas si l'on n'est pas compétitif et innovant. »



# Auvergne Rhône-Alpes

## La prime au « made in Auvergne Rhône-Alpes »

La crise sanitaire a fait prendre conscience à la région Auvergne Rhône-Alpes des risques liés à la forte dépendance de la France sur certaines productions vis-à-vis des pays étrangers, que ce soit la Chine, l'Europe centrale ou le Maghreb.

Le 1<sup>er</sup> juillet, celle-ci lève le voile sur un plan de relance d'un milliard d'euros, dont 300 millions consacrés à la relocalisation d'activités. Soit un doublement de l'enveloppe prévue initialement. La Région croit dans un potentiel important de relocalisation et entend soutenir les entreprises qui portent de tels projets. Déployées au début du confinement, les premières aides ont déjà porté leurs fruits.

Le jour même de la présentation à la presse du plan de relance, la Région pouvait, en effet, communiquer sur plusieurs relocalisations déjà engagées. L'entreprise GemOptics vient de relocaliser sa production de lunettes de protection, jusqu'ici fabriquées en Chine, à Oyonnax. Chamatex, un fabricant de chaussures haut de gamme prototypes qui s'appuie sur une technologie de scannage du pied a adopté la même démarche, créant entre 36 à 40 emplois. Europe Services, un fabricant-vendeur et loueur de véhicules de déneigement rapatrié à Aurillac sa production jusque-là assurée par un sous-traitant d'Europe de l'Est. De son côté, le cimentier Vicat relocalise son siège parisien à l'Isle d'Abeau en Isère et Lou-Légumes, spécialisée dans la production de champignons frais, s'installe à Chaspuzac en Haute-Loire et prévoit le lancement de deux unités de production. Une petite révolution, sachant qu'aujourd'hui 70 % des champignons de Paris sont produits en Chine.

Avec cette première vague de relocalisation/localisation, la Région table sur 700 emplois nouveaux créés. Objectif affiché : rapatrier, si possible, jusqu'à 10 000 emplois dans la région.

### Fiche projet

#### Contexte :

- Souhait de favoriser le « made in Auvergne Rhône-Alpes » et de rapatrier les unités de production délocalisées à l'étranger.

#### Initiative :

- 300 millions d'euros injectés dans les projets de localisation et relocalisation



### Fiche projet

#### Contexte :

- La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite apporter sa contribution à la stratégie de reconquête de la souveraineté française sur la production de médicaments. Non pas en relocalisant des entreprises expatriées, mais en aidant les entreprises locales à acquérir des compétences.

#### Initiative :

- Mise en place d'un groupe de travail chargé d'identifier les compétences qui pourraient être déployées localement, notamment celles qui représenteraient un « saut technologique ».

## Nouvelle-Aquitaine

# Sécuriser l'accès aux médicaments

Pour l'exécutif de la Région Nouvelle-Aquitaine, la crise du Covid a fait l'effet d'une « bombe ». « Comment était-il possible qu'un pays riche ne puisse sécuriser l'accès à des médicaments indispensables aux services de réanimation comme les hypnotiques ou les anesthésiants ? C'était aberrant », note Érika Jouhet, chargée de mission industrie-compétitivité et santé à la Région. Le problème n'est pourtant pas nouveau. Depuis une dizaine d'années, les experts s'inquiètent de cette dépendance croissante de la France à l'étranger et de la perte des compétences notamment sur les principes actifs, qui constituent le cœur des médicaments. « Aujourd'hui, 60 à 80 % des principes actifs sont fabriqués hors de l'union européenne. Il y a 30 ans, ce pourcentage ne dépassait pas 30 % », poursuit-elle.

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, décide de créer en mars 2020 un groupe de travail sur le sujet. Sa mission ? Étudier la façon dont la Région pourrait contribuer à sécuriser l'accès des Français aux médicaments et comment elle pourrait récupérer une partie des compétences pharmaceutiques, en renforçant du même coup l'industrie régionale.

Le groupe de travail réunit des groupes pharmaceutiques comme Sanofi, Upsa, Merck et le façonnier Catalent, ainsi

que des acteurs des industries chimiques, des spécialistes des biotechnologies et l'école des biotechnologies ENSTBB. « Notre objectif n'est pas de nous lancer dans une course avec les autres pays, avec l'Inde ou la Chine par exemple pour récupérer la production des médicaments, mais plus finement d'étudier la chaîne de valeurs de l'industrie pharmaceutique pour identifier les compétences que nous pourrions réacquérir notamment dans des domaines où une entreprise peut assurer un "saut technologique" », ponctue Érika Jouhet. L'une des pistes ? Rechercher des alternatives aux médicaments existants avec des principes actifs biosourcés. À la fin de l'année, un binôme devrait remettre des propositions concrètes de projets à développer dans les deux à trois prochaines années.



Consultez notre dossier sur la relocalisation dans la rubrique médiathèque du site : [cnfpt.fr](http://cnfpt.fr)

# TEN- DANCES

Ici et maintenant, l'essentiel du service public en action

## URBANISME

### Vers un nouveau SCoT à partir de 2021

Suite à la création du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et du transfert de la compétence en matière de PLU aux EPCI à fiscalité propre, l'objet, le périmètre et le contenu du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) évolue. Les principales nouveautés portent sur : l'incitation à un périmètre proche du bassin d'emploi ou de mobilité ; la possibilité pour l'établissement porteur de SCoT d'associer d'autres organismes à l'élaboration du SCoT ; le recentrage du SCoT sur le projet politique stratégique... Cette modernisation entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2021 mais les SCoT en cours, qui n'ont pas encore arrêté leur projet peuvent d'ores et déjà appliquer les nouvelles dispositions par anticipation.



## BAROMÈTRE

### L'emploi public

D'après le baromètre des bourses de l'emploi public local de la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) et de l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints de CDG (ANDCDG), l'emploi public territorial a ralenti au premier semestre 2020, en pleine crise sanitaire. Le nombre de postes proposés a baissé de 10,2 %. Concernant le nombre d'annonces, la chute a atteint 47 % dans les communautés urbaines et métropoles, 23,6 % dans les communautés de communes et 16,9 % dans les communes.



## INNOVATION PUBLIQUE

### Un outil simplifié

Depuis 2003 les expérimentations permettant aux collectivités territoriales de déroger, pour un objet et une durée limitée, à des normes législatives ou réglementaires, se heurtaient à certaines contraintes. Pour inciter les collectivités territoriales à se saisir davantage de cet outil d'innovation dans la conduite

des politiques publiques, leur mise en œuvre vient d'être simplifiée. Le projet de loi organique relatif à la simplifications des expérimentations, présenté en Conseil des ministres le 29 juillet dernier va en effet dans ce sens. Sur le plan juridique, les collectivités territoriales peuvent notamment décider de participer à une expérimentation par simple délibération, sans qu'il leur soit nécessaire d'y être autorisées par décret. Le projet de loi introduit en outre de nouvelles issues aux expérimentations : elles peuvent toujours être abandonnées ou généralisées à l'ensemble des collectivités territoriales mais aussi, dorénavant, maintenues dans tout ou partie des collectivités territoriales ayant participé à l'expérimentation et étendues à d'autres collectivités territoriales.

# L'URBANISME TEMPORAIRE

## FAUT-IL SE LANCER ?

Depuis quelques années, les projets d'urbanisme temporaire et leur caractère expérimental percutent les pratiques de programmation urbaine traditionnelle. Une conflictualité que les collectivités locales peuvent atténuer en faisant évoluer leur culture urbanistique et leurs pratiques sur le terrain.

[Suivez le débat.](#)





## Tout pour plaire ?

Un peu partout - Nantes, Lille, Lyon et surtout en Île-de-France - les friches urbaines reprennent vie. Elles accueillent, au choix, des activités culturelles, des espaces de coworking, des pépinières d'entreprises ou des locaux associatifs en attendant que démarre le chantier de construction de logements ou d'équipements. Ces projets permettent de réduire les coûts d'occupation du foncier et de gardiennage du chantier, tout en permettant de renouveler la fabrique de la ville. Avec l'ouverture de ces sites au public, il devient en effet théoriquement possible de préconfigurer leurs futurs usages et d'améliorer la programmation urbaine.



## 1 et 3 ans

c'est, en majorité, la durée des projets d'urbanisme temporaire en Île-de-France



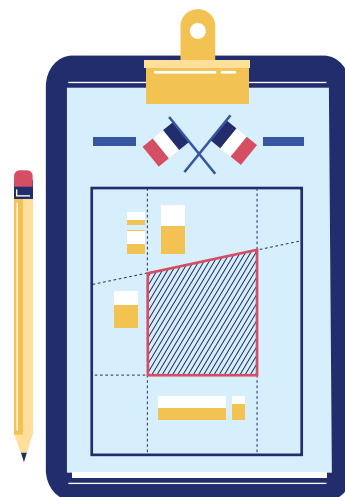
### CÉCILE DIGUET

Urbaniste à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France

« Tous les projets d'urbanisme temporaires ont une durée de vie limitée mais seuls les projets d'urbanisme transitoire ont un caractère de préfiguration de l'aménagement final. L'urbanisme transitoire permet de poser collectivement les bonnes questions pour lutter contre une trop grande uniformité des aménagements ou leur obsolescence rapide. Il appelle un

## 80%

des parcelles appartiennent au secteur public en Île-de-France



## TENDANCES. ÇA FAIT DÉBAT

### L'URBANISME TEMPORAIRE

# 62

sites éphémères depuis  
2012 en Île-de-France

## Trouver un équilibre

L'intégration croissante du « temporaire » dans les projets d'urbanisme, oblige les collectivités locales et les gros propriétaires institutionnels à adapter leurs pratiques. Schématiquement, il s'agit de trouver un nouvel équilibre entre les démarches de programmation classiques très cadrées et une programmation active laissant plus de place à la créativité et la spontanéité. Sur le terrain, les services d'urbanisme doivent notamment se montrer plus réactifs face aux nouveaux besoins et usages qui émergent en cours de projet et qu'il faut savoir intégrer à la programmation. Une remise en question d'autant plus délicate qu'il est aussi possible de surfer sur l'effet de mode, en agrémentant une programmation classique d'une esthétique du réemploi et d'un semblant de concertation...



### LAURE GAYET

Urbaniste Atelier Approches !

« Dans ces projets d'urbanisme transitoire, la clé c'est de consulter le plus finement possible habitants, les acteurs de terrain et les porteurs de projet pour déterminer ensemble les bons usages dans le cadre d'une durée partagée. Ces projets doivent en effet partir des besoins (accès à la culture, développement de l'emploi ou de l'entrepreneuriat social...) et privilégier la

co-construction et le prototypage des solutions qui y répondent. Avec la multiplication des projets et l'effet de mode, on peut toutefois regretter qu'ils servent parfois de caution sociale et de garantie d'innovation, c'est dommage qu'une telle ambition ne soit pas toujours présente. »

# 4 millions

de locaux vacants en Île-de-France



## Le choc des cultures

Pour embrasser ces démarches, la volonté politique est nécessaire mais elle ne suffit pas toujours. En effet, au-delà de la culture urbanistique, les collectivités locales ne disposent pas des outils adaptés. Les études de potentiel, utilisées dans la programmation classique par exemple, ne permettent pas toujours d'imaginer les modèles économiques innovants qui pourraient répondre aux attentes des habitants. En d'autres termes, les collectivités locales ne sont pas toujours bien outillées pour discuter avec des acteurs spécialisés qui n'ont ni la même culture ni les mêmes pratiques.

# 2037

c'est l'année où l'aménagement de l'île de Nantes sera achevé.

# 337 hectares

c'est la taille de ce territoire sur lequel des expérimentations sont menées actuellement sur la fabrique de la ville.



Retrouvez plus d'infos en ligne  
[cnfpt.fr/mediatheque](http://cnfpt.fr/mediatheque)



**FABRICE VEYRON-CURLET**

DG SPL Euralille

« Les collectivités locales ont de bonnes raisons de développer ces projets. Ils leur permettent d'occuper le terrain au prix d'un bail précaire, tout en espérant créer de la valeur en donnant de l'âme au lieu. Mais ce faisant, elles laissent aussi entrer le loup dans la bergerie. Derrière ces dispositifs culturo-festifs, les méthodes des nouveaux acteurs

comme leur idéologie entrent en contradiction avec la manière classique de produire la ville qui prend du temps et doit respecter des réglementations lourdes. Croire que l'on peut fabriquer la ville en s'exonérant de ces contraintes confine, au mieux, à de l'amateurisme pour les uns et à de la naïveté pour les autres. »



A man and a woman are jogging on a bridge. The woman is on the left, wearing a light blue t-shirt and colorful leggings. The man is on the right, wearing a bright blue t-shirt and black pants. They are both smiling and wearing sunglasses. The background shows the white cables of a bridge against a clear blue sky.

# LE SPORT EN THÉRAPIE

Parce que l'inactivité tue dix fois plus que les accidents de la route chaque année, le sport tend à devenir LE remède de santé publique. 138 Maisons Sport-santé (MSS), ont été labellisées en janvier dernier. Leur but ? Faciliter la pratique d'une activité sportive, encadrée par des professionnels.



### Du « bus sport-santé » itinérant à la salle de sport dédiée

Dans les faits, les 138 MSS labellisées sont protéiformes.

Elles peuvent être hébergées au sein d'un hôpital, d'une maison de santé, d'une salle de sport privée. Il peut aussi s'agir d'une structure itinérante, comme le « bus sport-santé » à [Dunkerque](#). L'objectif national est de toucher 3 millions de pratiquants sportifs supplémentaires d'ici 2022.



### En passant par la plateforme numérique

Certains territoires, comme [le département de l'Ain](#), font le choix d'une plateforme numérique qui sert de relais entre publics, associations sportives, réseaux de santé et structures spécialisées.

Portée par une association, la plateforme vise à faciliter la reprise et le maintien d'activité physique des personnes éloignées de la pratique et/ou éprouvant des difficultés de santé, et ceci grâce à l'encadrement d'éducateurs sportifs qualifiés.





### Un bon maillage du territoire

Pour que les MSS permettent de renouer avec une activité physique régulière, elles ne doivent pas être à plus de 30 minutes de distance du pratiquant. Partant de ce principe, l'association Limousin Sport Santé (LSS), créée à l'initiative de l'ARS, a développé des « passerelles » qui sont des « partenariats » entre médecins prescripteurs et structures labellisées afin qu'ils orientent le patient vers la structure la plus proche de son domicile. En tout, 17 passerelles sont réparties sur les trois départements de la [Corrèze](#), de la [Creuse](#) et de la [Haute-Vienne](#).



### Des objectifs adaptés aux territoires

70 % de surcharge pondérale, 18 % de diabète de type 2, 26 % d'hypertension artérielles...

En [Polynésie française](#), le surpoids est le premier fléau de santé publique. La Direction de la santé de la Polynésie française a donc mis en place le réseau « Maita'i Sport Santé » qui promeut des activités physiques et sportives adaptées à la santé (APA).

# ACTIONS

Partageons notre vision  
de la formation



## APPRENTISSAGE

### Le CNFPT, acteur majeur du financement

Avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le CNFPT assume désormais le financement à hauteur de 50 % des contrats d'apprentissage signés par les collectivités, hors frais annexes des apprentis (hébergement, restauration, frais de déplacement). Le décret du 26 juin 2020 précise les modalités de ce financement. Ainsi, la contribution du CNFPT au financement de l'apprentissage est plafonnée chaque année (25 millions d'euros pour 2020). Au delà de ce plafond, France

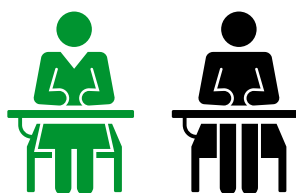
compétences complètera. Par ailleurs, une liste de 210 diplômes et titres professionnels a été établie pour le secteur public local et un montant maximal pour la prise en charge des frais de formation a été fixé en concertation avec France compétences. Si la formation prévue au contrat d'apprentissage n'est pas référencée dans cette liste, la prise en charge financière du CNFPT se fait sur une valeur forfaitaire. Dans le cas où les frais demandés par le CFA dépassent ce montant, la collectivité est libre d'accepter ces conditions non conventionnées et de prendre à sa seule charge les coûts supplémentaires.

### En pratique

- La collectivité territoriale signe le contrat d'apprentissage avec le CFA et l'apprenti.
- La collectivité signe avec le CFA une convention de formation. Cette convention définit notamment le coût annuel de la formation.
- Le CFA facture au CNFPT 50 % du coût annuel, dans la limite du montant maximal défini par le barème, et facture le reste à charge à la collectivité territoriale.
- Une fois signé, le contrat d'apprentissage, assorti de la convention de formation, est transmis à l'unité territoriale de la DIRECTE pour validation et enregistrement.



Plus d'informations sur  
[cnfpt.fr](http://cnfpt.fr)



# RENTRÉE SCOLAIRE : SE FORMER POUR ÊTRE PRÊT !



## LA PROBLÉMATIQUE

Pour la reprise des cours en sortie de confinement, la ville de Saint-Nazaire (44) disposait d'un protocole sanitaire adapté aux écoles. Pour le mettre en œuvre, il lui fallait encore le partager avec les 130 agents de la direction Enfance Éducation : ATSEM, animateurs enfance, encadrants... « *Nos agents devaient intégrer les gestes barrières dans leurs pratiques quotidiennes avec les enfants pour qu'elles n'entravent ni leur mission ni les besoins de l'enfant* » explique Martine Vince-Ollivaud, responsable formation Ville de Saint-Nazaire. La Ville voulait des formations de groupe et en avait besoin rapidement, puisqu'il fallait être prêt pour la réouverture des établissements et, à l'été, des centres de loisirs. C'est avec ce défi que la ville s'est adressée fin mai à la délégation des Pays de la Loire du CNFPT.

## LA RÉPONSE

**En quinze jours, la délégation des Pays de la Loire a su trouver le bon formateur, imaginer une nouvelle modalité formative et monter une formation sur mesure.**

Outre son caractère urgent, la demande de la Ville de former l'ensemble de ses personnels dans un même temps et un même lieu se heurtait, au vu du contexte sanitaire, à l'impossibilité d'organiser la formation en présentiel de manière classique.

« *Nous avons pu trouver rapidement un intervenant au fait sur ces questions « santé et travail » et en mesure de monter une formation autour du protocole sanitaire scolaire de la ville. Il nous a, en revanche, fallu innover pour organiser malgré le contexte, une formation en groupe* » confirme Emmanuel Cartoux, conseiller formation délégation des Pays de la Loire.





## « Le distanciel peut répondre simplement et rapidement à des besoins complexes de formation »

Martine Vince-Ollivaud,  
responsable formation  
Ville de Saint-Nazaire.

### LA CLASSE VIRTUELLE

La solution retenue : adapter le principe de la classe virtuelle dans laquelle les stagiaires suivent une formation depuis un ordinateur individuel. « *Nous avons diffusé la session de classe virtuelle sur un écran géant dans une salle suffisamment grande pour accueillir les stagiaires dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire* » explique Emmanuel Cartoux. Techniquement, l'outil collaboratif utilisé permettant au formateur et aux stagiaires de se parler et de partager des contenus est le même. Et pour pallier l'absence d'échange individuel *via* le micro ou le chat normalement accessibles dans une classe virtuelle classique, il suffit de positionner dans la salle des médiatrices et médiateurs capables de formuler les questions, replacer les informations dans le contexte local ou régler les inévitables bugs techniques. La difficulté s'est rapidement réduite à trouver une salle permettant d'installer les stagiaires masqués à 3 mètres les uns des autres...

### UNE FORMATION SUR MESURE

Une fois ce dispositif arrêté, le CNFPT avec le formateur, les équipes Formation, Santé, social et prévention au travail et DSI de la Ville pouvaient monter une formation adaptée aux attentes des agents. « *Sur le fond, explique Louis Gombert, formateur, il était moins question d'informer sur les risques sanitaires que de faire en sorte que les stagiaires intègrent la répercussion de ces risques pour leur sécurité et leur santé au travail.* » Moins de préconisations générales donc, et davantage de conseils pour adapter les mesures sanitaires aux différents aspects du travail avec les enfants. Sur la forme, chaque session a misé sur une alternance d'informations et d'échanges, de textes et de vidéos, notamment pour découvrir des jeux spécifiques autour des gestes barrières permettant de créer de l'interactivité et des échanges avec les petits. Une découverte alimentée également par les partages d'expérience entre les stagiaires au cours de la séance et

qui se sont d'ailleurs poursuivis au-delà grâce aux ressources partagées par le formateur.

### UN PREMIER PAS

En juin, 2 sessions de 3 heures et une autre de 2 heures ont ainsi permis de former 130 personnes. La satisfaction mesurée immédiatement après la session grâce à une application mobile a été au rendez-vous. « *L'expérience nous a montré que le distanciel pouvait répondre simplement et rapidement à des besoins complexes de formation. Elle pose la question de la généralisation de ces nouvelles modalités formatives et donc pour les RH, au-delà de l'équipement matériel, de l'accompagnement des agents sur ces nouveaux usages* » conclut Martine Vince-Ollivaud.



Consultez l'ensemble de nos articles sur [cnfpt.fr/la médiathèque](https://cnfpt.fr/la-médiathèque)



# UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE AU CONTEXTE POST-COVID

En proposant de nombreux moocs et webinaires, le CNFPT a répondu présent pendant le confinement. Aujourd'hui encore, il renforce son accompagnement auprès des collectivités territoriales en permettant aux agents de suivre en distanciel leur préparation au concours ou leur formation d'intégration, en ajustant ses formations en présentiel sur mesure ou en proposant des formations sur des thématiques d'actualité...

Aujourd'hui comme demain, le #cnfptavecvous



Retrouvez tous nos accompagnements sur  
[cnfpt.fr/cnfptavecvous](https://cnfpt.fr/cnfptavecvous)



## Stage en présentiel, c'est reparti

Depuis la rentrée, les formations dispensées habituellement en présentiel le sont de nouveau dans le respect des nouvelles règles sanitaires, notamment avec le port du masque obligatoire. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes depuis l'offre en ligne.

### FORMATIONS SUR MESURE

## Répondre aux nouveaux besoins en sortie de crise

La crise sanitaire a fait apparaître de nouveaux besoins en termes de compétences, de champs d'action ou encore de modalités de travail. Dès la sortie du confinement, les collectivités territoriales ont ainsi exprimé un besoin fort d'accompagnement, notamment dans les domaines du management, du travail collaboratif ou de la gestion de crise.

Le CNFPT a décidé de proposer des formations sur mesure dans les locaux de collectivités volontaires et sur la base d'un partenariat fixant également les conditions de sécurité dans le respect de protocoles sanitaires très précis. Dans ce contexte particulier, ces formations sont principalement dispensées en semi-présentiel, combinant des temps en présentiel au sein de la collectivité et une partie à distance.





## Webinaires, une multitude d'enregistrements disponibles

Pendant le confinement, les e-communautés du CNFPT ont organisé de nombreux webinaires et cafinaires. Elles continuent d'ailleurs de le faire depuis le déconfinement avec notamment le Cafinaire développement durable « Rentrée Climat » organisé le 20 octobre... Pour le consulter, ainsi que tous les webinaires précédents, rendez-vous sur le wiki territorial.

[wikiterritorial.cnfpt.fr](http://wikiterritorial.cnfpt.fr)

### OFFRE THÉMATIQUE

## Toute l'offre du CNFPT sur la transition écologique et le changement climatique

En complément de son offre annuelle, le CNFPT propose des recueils de formations sur des thématiques en résonance avec l'actualité immédiate et en réponse aux problématiques liées à la crise sanitaire et environnementale. Le premier de ces livrets thématiques porte sur la transition écologique et le changement climatique. Il présente les stages que les délégations du CNFPT peuvent organiser et adapter à chaque demande ainsi que ceux auxquels les agents peuvent s'inscrire directement : de la définition et pilotage de la stratégie de transition à la protection de la biodiversité en passant par la qualité environnementale et l'énergie des bâtiments... Pour chaque stage, toutes les informations utiles (durée, contenu, objectif, prérequis...) sont précisées. Le livret présente également l'intégralité des services sur la thématique : ressources numériques (mooc, webinaires, vidéo), émission de radio, journées d'actualités...

Cette offre n'est toutefois pas exhaustive mais vise à montrer la diversité des compétences à développer. Le CNFPT la fait d'ailleurs évoluer continuellement en lien avec les collectivités, notamment à travers la co-construction de formations sur mesure.



#### FORMATION D'INTÉGRATION À DISTANCE

### Maintenir la qualité de la formation et la richesse des échanges

Les formations d'intégration des catégories A, B et C, sont, elles aussi, adaptées au contexte sanitaire. Tous les stagiaires volontaires peuvent ainsi suivre leur formation à distance, avec là encore un accompagnement tutoral renforcé. Différents temps de travail sont ainsi prévus : classes virtuelles, activités pédagogiques individuelles ou en sous-groupes tutorés.

#### ENTRÉE EN PRÉPA CONCOURS

## Les tests proposés à distance

Entre juillet et septembre derniers, toutes les catégories d'agents ont pu passer les tests d'entrée en prépa concours à distance. Les premiers résultats ont été communiqués en août pour les préparations ou examens professionnels A, A et B principaux. Les résultats des catégories C et B le seront fin octobre.



#### PRÉPA CONCOURS À DISTANCE

### La progression de carrière toujours prioritaire

Dans ce contexte sanitaire particulier, le CNFPT accompagne toujours la progression de carrière des agents territoriaux. L'établissement permet actuellement aux stagiaires de suivre leur formation de préparation aux concours et examens professionnels entièrement à distance. Un accompagnement renforcé est prévu et la diversité des situations (disponibilité, équipement...) comme des stades d'avancement de la formation (pas encore débutée, interrompue, presque terminée au moment de l'interruption...) est prise en compte. En cas de prolongation de la crise sanitaire, les modalités à distance seront conservées.

## Police municipale, entre obligation réglementaire et contraintes sanitaires

À la demande des collectivités et pour répondre aux obligations de formation de la police municipale, le CNFPT a fait le choix de reprendre les formations d'entraînement au maniement des armes. Cette reprise s'effectue en fonction des capacités des délégations régionales et dans le respect des protocoles sanitaires. Pour tenir compte des conséquences du confinement, l'établissement a également décidé de comptabiliser comme stage obligatoire, les services en collectivité des policières et policiers municipaux ayant commencé leur formation initiale avant le 17 mars 2020 et dont la titularisation intervient au plus tard le 31 décembre 2020. Ces policières et policiers bénéficient en outre d'une dispense d'une durée maximale de quinze jours au titre des enseignements théoriques de la formation susceptible d'être suivis dans le cadre de la formation continue obligatoire.



L'ensemble de ces informations sont régulièrement mises à jour sur [cnfpt.fr/cnfptavecvous](http://cnfpt.fr/cnfptavecvous)

**STÉPHANIE GUÉRÉVEN**Fondatrice du cabinet  
SG Consultant

Stéphanie Guéréven intervient depuis 8 ans pour le CNFPT auprès des cadres, managers et agents des collectivités locales. Elle s'est spécialisée sur les sujets organisation, management et communication.



## LE WEBINAIRE ? UNE FORMATION SOUPLE ET EFFICACE »

Pendant le confinement, Stéphanie Guéréven a dû recourir au webinaire pour une de ses formations sur le management à distance. Une première expérience réussie d'une modalité pédagogique déjà courante au CNFPT et très complémentaire des formations en présentiel.

« Un webinaire est un séminaire interactif organisé à distance. Les stagiaires se connectent à l'heure dite sur un outil collaboratif (Adobe Connect, Zoom, Skype...) pour participer à une session en ligne. Grâce à cet outil, les stagiaires et le formateur ou la formatrice se voient et se parlent. Ils peuvent également partager des documents (texte, vidéo, clip) et travailler ensemble sur tableau blanc... »

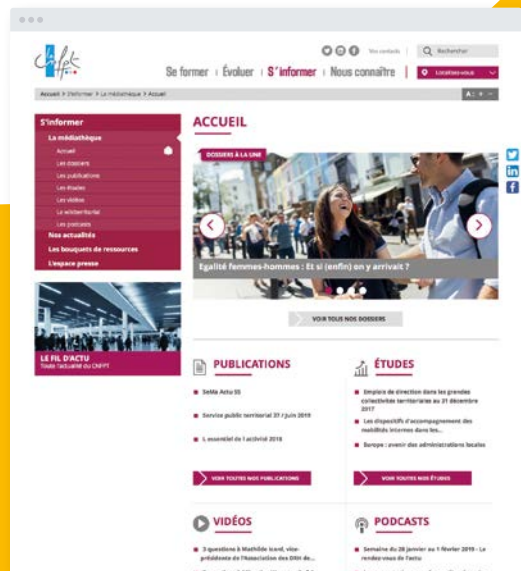
« Le principal atout du webinaire est sa souplesse. Il permet d'organiser des sessions courtes, moins chronophages pour les services. Grâce au webinaire, les stagiaires sont plus actifs qu'en présentiel car ils peuvent s'exprimer par t'chat ce qui arrange les plus discrets. Pendant la session, un second intervenant – dans mon cas, la conseillère formation du CNFPT - hiérarchise et synthétise ces prises de parole ce qui m'a permis de les traiter ensuite plus efficacement. »

« Il faut être bien formé à l'outil pour pouvoir en exploiter les nombreuses fonctionnalités. Le second intervenant également chargé d'éventuels problèmes techniques a un rôle essentiel car il permet au formateur ou à la formatrice de rester parfaitement concentré sur son animation. Par ailleurs, sur ces sessions courtes, il s'agit d'aller à l'essentiel et la gestion du temps est cruciale. Je me suis entraînée en me chronométrant et, en début de session, j'ai simplement invité les stagiaires à me signaler les sujets qu'ils maîtrisaient afin d'avoir plus de temps sur les autres. »

# Service public territorial

## EST AUSSI SUR CNFPT.FR

La lecture de Service public territorial se poursuit sur [cnfpt.fr](http://cnfpt.fr) ! Retrouvez tous nos dossiers et plus encore dans la rubrique Médiathèque, onglet S'informer.



### L'INTERGÉNÉRATIONNEL, UNE POLITIQUE DU DÉCLOISONNEMENT

Nouvelles formules d'habitat, partage d'activité entre différentes générations, réveil des solidarités de voisinage... Depuis une vingtaine d'années, les collectivités territoriales se sont emparées de la question intergénérationnelle. Des politiques qui nécessitent, plus que d'autres, de décloisonner les services et de travailler avec les autres acteurs.



### LA «VÉLORUTION» FRANÇAISE

La crise sanitaire a amplifié la montée en puissance du vélo ces dernières années. Considéré comme un moyen de déplacement pertinent en temps d'épidémie, il a été perçu pour la première fois comme une alternative sérieuse aux autres modes de transport. Si la France est encore très loin des grandes nations du vélo, elle est désormais résolue à les rejoindre.



Vous souhaitez réagir ou nous adresser des suggestions d'articles ? Contactez-nous à l'adresse suivante : [servicepublicterritorial@cnfpt.fr](mailto:servicepublicterritorial@cnfpt.fr) ou sur nos comptes :



# AVEC VOUS PENDANT LA CRISE SANITAIRE, LE **CNFPT** CONTINUE DE VOUS ACCOMPAGNER.

Bénéficiez de formations  
**au plus près de vos  
besoins** avec des formations  
d'intégration et des  
préparations aux concours  
déployées **à distance** et  
des formations sur mesures  
**en présentiel\***.

\* dans le respect des règles sanitaires  
définies avec la collectivité

**#CNFPTAVECVOUS**



+ d'informations  
sur **cnfpt.fr**

QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT